

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE A LA FORMATION

« Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants d'entreprise du transport routier et logistique (TRL) »

(Code stage : N18300)

Dossier à retourner UNIQUEMENT par mail avant le 30 juin 2025

à secretariat.ds@inrs.fr

Exigences de la formation

Le dispositif de formation du secteur Transport routier et logistique (TRL) prévoit la certification par l'INRS de formateurs chargés de **former les dirigeants, former et certifier les animateurs prévention et accompagner les travaux applicatifs** dans l'entreprise (structurer une démarche de prévention / concevoir, cadrer et mettre en œuvre un projet de prévention souvent consacré aux TMS)

La certification de formateur est délivrée lorsque la formation de 2 x 4 jours est suivie dans son intégralité et que les épreuves certificatives sont réussies. Le travail d'intersession (estimé à 3 jours a minima) réalisé entre la première et la deuxième semaine de formation sert de base aux évaluations certificatives.

Pour une meilleure connaissance des formations et de l'accompagnement qui leur est associé, il est recommandé de se reporter aux documents de référence TRL disponible sur le site www.inrs.fr.

Prérequis pour l'inscription

- Être titulaire du certificat de formateur d'acteurs prévention secours du TRL ou du certificat de formateur prap lbc, ou justifier de compétences en ergonomie ;
- Avoir préalablement suivi et réussi l'autoformation en ligne de l'INRS [@01001 "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels"](#) ou la formation "Obtenir des bases en prévention des risques professionnels" dispensée dans les Carsat, Cramif ou Cgss ;
- **Justifier d'une expérience d'intervention dans le secteur TRL dans le domaine de la prévention, respectant certains principes structurants (nécessité d'une approche globale et mobilisatrice, développement dans l'établissement d'une politique S&ST, accompagnement dans la conduite de projets, ...)** ;
- Justifier d'une pratique régulière de formateur pour adultes sur une base minimale de 15 jours de face-à-face par an.

Vous êtes informés que vos données personnelles et vos coordonnées sont nécessaires au traitement de votre demande d'inscription. L'INRS s'engage à ne pas transmettre ni vendre ces données à un tiers. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de portabilité de vos données personnelles en formulant votre demande à l'adresse mail suivante : donnees.personnelles@inrs.fr. Pour plus d'information, consultez notre politique de confidentialité et d'utilisation des données personnelles : <http://www.inrs.fr/footer/politique-confidentialite>

Pièces constitutives du dossier de candidature

Les pièces obligatoires du dossier de candidature permettant de justifier les prérequis devront être identifiées de la façon suivante :

- o PR1_Prénom_NOM.pdf,
- o PR2_Prénom_NOM.pdf
- o PR3_Prénom_NOM.pdf
- o PR4_ Prénom_NOM.pdf
- o PR5_Prénom_NOM.pdf

Pièces justificatives à fournir	Indicateurs
<p style="text-align: center;">PR1</p> <p><u>Pour les candidats non titulaires d'un certificat de formateur Prap ou de formateur APS : justification de profil d'ergonome.</u></p>	
<p style="text-align: center;">PR2</p> <p>Attestation de l'auto-formation en ligne de l' INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou attestation de cette formation réalisée en présentiel dans une Carsat/Cram/CGSS.</p>	
<p style="text-align: center;">PR3</p> <p>Présentation détaillée d'une intervention significative dans le domaine de la prévention mettant en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'analyse de la demande, ✓ La conduite de la mission (durée de l'action, démarche mise en œuvre, méthodologies et outils mis en œuvre), ✓ Les résultats obtenus. 	<p>Au moins une intervention présentée en détails.</p>
<p style="text-align: center;">PR4</p> <p>Eléments permettant d'apprécier la tenue de formations Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intitulés de formation, ✓ Année et durée des actions de formations. 	<p>15 jours minimum de face à face par an.</p>
<p style="text-align: center;">PR5</p> <p>CV mentionnant l'expérience acquise en intervention dans le domaine de la prévention (bilan synthétique des interventions réalisées) et témoignant aussi de l'expérience en formation pour adultes (nombre de jours de formation/an, nombre de sessions/an)</p>	

Remarques concernant l'Instruction du dossier

Le dossier de candidature est confidentiel et n'est diffusé qu'aux personnes en charge de l'instruction.

Seuls les dossiers complets (bulletin d'inscription ET justificatifs des pré-requis) sont examinés.
Les inscriptions définitives seront validées à l'issue de cette instruction.

Toute déclaration frauduleuse suspendra l'inscription, la formation et/ou la certification en cours.